Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse

Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 78 (1969)

Heft: 2

Rubrik: La parole à l'Association suisse des aides-soignants et aides-soignantes qualifiés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La parole à l'Association suisse des aides-soignants et aides-soignantes qualifiés

Régulièrement, depuis plusieurs années, nous avons publié soit des reportages illustrés, soit des articles, soit encore des communications générales relatifs aux aides-soignantes et aux aides-soignants formés dans les écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse, en soulignant en particulier le rôle et l'importance de cette nouvelle profession paramédicale, de création relativement récente puisque la première école a ouvert ses portes en 1961. Au terme d'un accord que nous avons pris avec leur association professionnelle créée en avril 1968, notre Revue contiendra désormais une, voire deux pages qui leur seront particulièrement réservées, en ce sens qu'elles serviront de «lien» entre les aides-soignantes et les aides-soignants et leur association. Dorénavant, cette dernière adressera donc toutes les six semaines un message à ses membres, ainsi qu'aux aides-soignantes et aides-soignants en général par le truchement de notre journal qui est heureux d'ouvrir ses colonnes à un groupement ami et de pouvoir ainsi informer aussi de manière suivie ses lecteurs en général sur une profession qui revêt de nos jours une importance capitale pour nos malades et qui mérite de ce fait d'être de mieux en mieux connue.
La Rédaction

Un Message de la Présidente centrale

Chères aides-soignantes, chers aides-soignants de Suisse,
La Revue «La Croix-Rouge suisse» nous offre la possibilité de communiquer avec vous en mettant à notre disposition des pages réservées à notre Association. Cette possibilité de contact avec les membres de notre profession domiciliés aux quatre coins de la Suisse nous est très précieuse. Aussi, voulons-nous en premier lieu exprimer notre reconnaissance au Professeur Hans Haug, président de la Croix-Rouge suisse, ainsi qu'à Mesdames les rédactrices de ce journal. A l'avenir, grâce à cet arrangement, nous pourrons tenir nos membres au courant de ce qui se fait au sein de notre Association, donner des nouvelles intéressant notre profession et offrir à ses membres la possibilité de s'exprimer. Nous attendons beaucoup de cet échange et nous comptons sur la collaboration de chacun.
Nous voulons aussi nous adresser à tous les lecteurs habituels de la Revue, c'est pourquoi nous leur présentons, ci-dessous, notre profession et son Association professionnelle nouvellement constituée. Ce qui suit est connu de la plupart des aides-soignantes (chaque fois que nous écrivons aide-soignante, nous pensons, naturellement, à nos collègues masculins, les aides-soignants), mais nous ne croyons pas superflu d'écrire l'histoire de notre profession et de la situer dans les milieux hospitaliers.

La profession d'aide-soignante

Le problème complexe du vieillissement de la population préoccupe depuis plusieurs années nos autorités. Le nombre des vieillards va croissant et le besoin d'hospitalisation augmente avec lui. D'autre part, l'hospitalisation du malade chronique, soit du patient dont la maladie s'échelonne sur plusieurs mois ou années (par opposition au malade aigu) pose le même problème que celle du vieillard, soit la création de nouveaux établissements hospitaliers. Si l'on trouve la solution à ce problème, tout est loin d'être résolu, car elle en fait naître un autre: celui du personnel soignant et ce dernier problème est encore plus difficile à résoudre. Il arrive que des divisions d'hôpitaux doivent se fermer par manque de personnel. Les établissements médico-sociaux souffrent particulièrement du manque de personnel qualifié. La pénurie d'infirmières se fait sentir à tous les échelons, mais nous croyons pouvoir affirmer que les établissements pour vieillards et malades chroniques la ressentent particulièrement. Les infirmières sont «absorbées» par les hôpitaux et cliniques, rares sont celles qui se laissent tenter par un poste auprès des vieillards et des malades chroniques. Nous le comprenons, car nous savons qu'elles auront plus de chances de mettre en pratique ce qu'elles auront acquis pendant leur formation. En effet, les hôpitaux pour malades aigus offrent un champ d'activité plus grand, des domaines plus variés que l'établissement médico-social.

Aussi, fallut-il pallier ce manque d'infirmières et la Croix-Rouge suisse, en été 1961, a établi les *«directives concernant la formation de l'aide-soignante pour établissements médico-sociaux»*. Depuis lors et jusqu'à fin 1968, environ 800 aides-soignantes et aides-soignants ont été formés et ont reçu le certificat de capacité contresigné par la Croix-Rouge suisse qui continue de superviser le programme et la formation. Il existe actuellement 15 écoles reconnues, soit 12 en Suise allemande et 3 en Suisse romande. Trois nouvelles écoles sont en projet.
L'aide-soignante acquiert sa formation en 18 mois et exerce sa profession de préférence dans les établissements médico-sociaux. Toutefois, depuis quelque temps, les portes d'autres domaines tels que l'orthopédie, la neuro-chirurgie et la dermatologie lui sont ouvertes. Mais il est à souhaiter que sa préférence aille aux établissements médico-sociaux.
Certains diront peut-être: encore une nouvelle profession, ou encore une nouvelle spécialisation! En réalité, tel n'est pas tout à fait le cas. L'aide-soignante apprend les *«soins de base»* ou soins fondamentaux et cette formation équivaut approximativement à celle que recevaient les infirmières des débuts, mise à jour pour répondre aux exigences actuelles. La médecine et la chirurgie ont fait de tels progrès qu'elles requièrent de l'infirmière d'aujourd'hui un énorme savoir, des connaissances plus approfondies qu'autrefois. Les soins aux vieillards et aux malades chroniques n'exigent pas un tel bagage. Mais attention, ne comprenons pas ici que cette catégorie de patients n'a pas droit à nos soins attentifs, à du personnel compétent, qui comprend ses besoins physiques et psychiques. Bien au contraire et c'est pour satisfaire à ces besoins que l'aide-soignante reçoit une formation bien précise. On attend d'elle qu'elle ait, entre autres, des qualités de cœur, de la patience, le sens de l'observation, le sens pratique, le désir d'aider son prochain, qu'elle respecte sa personnalité et le traite avec tact et gentillesse. Elle veillera au bien-être physique et psychique de son patient. Dans ce domaine, il est offert à notre profession la possibilité de combler une lacune tout en accomplissant une belle tâche.

Les aides-soignantes se recrutent dans des milieux et professions divers; l'âge des élèves est aussi très varié. Pour celle et celui qui a vraiment reconnu, après plusieurs années de pratique, que c'est bien là la profession qui lui convient, grande est la satisfaction de se rendre utile, d'avoir trouvé un but. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, soigner des vieillards et des malades chroniques n'est pas forcément triste. Certes, il y a des moments d'ombre,

mais ils sont compensés par d'autres, très lumineux.

L'Association suisse des aides-soignantes et aides-soignants

Notre profession est jeune, elle doit encore se développer. Dès le début, on remarque que sa forme actuelle ne satisfait pas toujours. Divers problèmes se posent et personne ne se sent compétent pour y répondre. C'est ainsi que naît l'idée d'une association professionnelle; voici comment elle se réalisa.

Le passé

C'est à Bâle que l'idée prit corps. A l'instigation de quelques infirmières, membres de la Croix-Rouge suisse et de l'ASID (Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés) que la question des aides-soignantes intéresse, une séance fut organisée, à Berne, en juin 1966, à laquelle furent convoquées deux ou trois aides-soignantes de chaque école. Auparavant, la question de créer notre propre association professionnelle avait été débattue par les aides-soignantes de Suisse, au cours de séances régionales. On sut alors que les aides-soignantes étaient, en général, favorables à la constitution d'une telle association. Lors de la séance de juin 1966, on discuta avec une juriste, en présence de représentants de la Croix-Rouge et de l'ASID, des questions qu'entraîne la fondation d'une association professionnelle. On décida des statuts, dans leurs grandes lignes. Une commission des statuts et une commission de fondation groupant des représentants de toutes les écoles, furent nommées. Puis commença le grand travail de l'élaboration des statuts, avec la collaboration très active et précieuse d'une juriste et d'une infirmière diplômée, directrice d'une école d'aides-soignantes et représentant l'ASID. Un projet de statuts fut présenté à la Commission de fondation et c'est cette dernière qui poursuivit le travail.

La tâche fut rendue plus ardue par l'obstacle que constitue notre bilinguisme, mais aussi par l'éloignement des collaborateurs les uns des autres. Notons qu'un grand effort était requis des participants, car tout travail fut accompli pendant les heures et les jours de congé. Il y eut quelques soupirs de découragement, de lassitude, mais aussi de satisfaction!
Les travaux préparatoires s'étendirent sur près de deux ans; au cours de cette période, les responsables s'efforcèrent de tenir les membres de leur profession au courant, soit par des rencontres régionales, soit par des lettres d'information. Des contacts avec la Croix-Rouge suisse, l'ASID et les écoles d'aides-soignantes naquirent et furent entretenus.
Enfin, par un bel après-midi ensoleillé, le 23 avril 1968, à Bâle, dans une salle du Felix-Platter-Spital, les aides-soignantes se réunissent pour l'Assemblée constitutive de leur Association. Environ 140 aides-soignantes venues de toute la Suisse, des élèves, des directions d'Ecoles, des représentants de la Croix-Rouge suisse, de l'ASID, de diverses institutions publiques, des médecins, la presse, assistent à cette manifestation importante et désormais historique: la constitution de l'*Association suisse des aides-soignantes et aides-soignants qualifiés*. Les statuts sont lus et adoptés, le Comité central est élu, l'Association est née, souhaitons qu'elle vive longtemps. Au soir de cette journée, les responsables sont fourbus, mais heureux de cet aboutissement. Toutefois, ils sont tellement conscients que ce n'est là qu'un début, tout reste encore à faire...

Le présent

Le Comité central se met au travail, ses ordres du jour sont bien remplis. Que de détails à régler, de questions auxquelles il faut penser, de problèmes qui se posent... Mais la collaboration est bonne, l'entente cordiale; les membres ont suffisamment d'énergie, de bonne volonté et d'enthousiasme face à cette lourde tâche. Mais pour chacun d'eux tout est nouveau; cette *«aventure»* est aussi un apprentissage, ils ont besoin qu'on leur accorde appui, patience et indulgence.

La question dominante concerne la constitution des sections. Un projet de statuts est prêt, mais le Comité central doit se rendre à l'évidence: le nombre actuel des membres (environ 150) n'est pas suffisant. Dans certaines régions il n'est pas possible de constituer des sections viables. Il faut repenser la question, mais avant tout il est indispensable que chaque aide-soignante demande son admission dans notre Association.
Déjà des questions nous sont soumises telles que: conditions sociales à accorder aux aides-soignantes, demandes et offres d'emploi, renseignements de toutes sortes, etc. A plusieurs reprises notre Association (et ceci déjà lorsqu'elle était à l'état de constitution) a pu intervenir et donner son avis. Nous citons quelques cas: collaboration avec l'ASID pour la revision du contrat-type du personnel paramédical, présence à l'Assemblée annuelle des délégués de cette Association, consultation des aides-soignantes au sujet du nouvel uniforme actuellement introduit. Et, à ne pas négliger, l'actuelle et brûlante question de notre future dénomination. Chacun sait que notre dénomination actuelle ne satisfait plus et qu'elle ne correspond plus au principe de la clarté et de la vérité. Ce sujet est, depuis longtemps déjà, fort discuté. Aucune décision définitive n'a été prise jusqu'ici, mais nous croyons savoir que cela ne saurait tarder. — Nous pouvons vous assurer que tout est mis en œuvre pour que l'on aboutisse à une solution satisfaisante. A ce sujet, notre Association a été consultée par la Croix-Rouge et nous sommes convaincus, une fois de plus, de la nécessité d'une association professionnelle, afin que les membres puissent s'unir pour exprimer leurs opinions.

Le futur

Le futur, c'est en premier lieu la constitution des sections. Par elles, nous pourrons vivre le futur, soit réaliser les buts de notre Association énoncés dans nos statuts et que nous résumons ainsi: grouper les aides-soignantes, afin de défendre et promouvoir leurs intérêts au point de vue professionnel, social, économique et humain. Nous aimerions encore souligner que nous n'entendons pas avoir créé et faire vivre une Association uniquement dans notre propre intérêt. L'un des buts toujours présent est que notre Association doit contribuer à améliorer les soins donnés aux personnes qui nous sont confiées, à veiller à leurs intérêts et à leur accorder ce qu'elles sont en droit d'attendre de nous.
Nous voulons remercier, ici, tous ceux qui nous ont aidés, conseillés et qui ont contribué à réaliser la constitution de notre Association. Notre reconnaissance va aussi aux personnes qui continuent de nous épauler et de nous encourager. Leur appui nous a été et nous est encore très précieux.
Pour conclure, nous aimerions encore exprimer un vœu: que chaque membre de notre profession se sente solidaire avec l'Association, qu'il y adhère, qu'il y joue un rôle actif; c'est une excellente façon de défendre la belle profession qu'il a choisie et de servir son prochain. Et pour joindre l'utile à l'agréable, son Association lui offre la possibilité de recevoir, gratuitement, chaque numéro de la Revue de la Croix-Rouge suisse.
Dès maintenant, la plume est à vous, cher Membre ou futur Membre de l'Association. Nous attendons vos suggestions, vos remarques, vos critiques.

Et que vivent notre Association et notre profession.

Josiane Brunner, présidente centrale
(Chemin de Maisonneuve 12 b, 1211 Châtelaine/Genève)